

FICHE PRATIQUE PROMOTION INTERNE 2026



ATTACHE TERRITORIAL

pour les agents issus de la catégorie B

statut particulier : décret 87-1099 du 30 décembre 1987

A-1

En 2026, au moins un fonctionnaire territorial pourra être inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne organisée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Orientales.

FONCTIONNAIRES CONCERNES	CONDITIONS A REMPLIR <u>au 1^{er} janvier</u> de l'année de la LISTE D'APTITUDE
1° Les fonctionnaires territoriaux	• 5 ans au moins de services effectifs en qualité de fonctionnaire territorial de catégorie B • en position d'activité ou de détachement • avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)
2° Les fonctionnaires territoriaux de catégorie B	• avoir exercé pendant 2 ans au moins les fonctions de directeur général des services d'une commune de 2 000 à 5 000 habitants • avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront en matière de promotion interne les lignes directrices de gestion établies par le Président du Centre de Gestion.

Les propositions, à retourner **avant le vendredi 31 octobre 2025 à 12h00*** doivent comporter une fiche de renseignements (dossier à télécharger) accompagnée des pièces justificatives.

*Au-delà de cette date et horaire, aucun dossier de promotion interne déposé au siège du CDG66 ne sera admis, seul le cachet de la poste à cette date fera foi.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT

Le service Conseil statutaire et carrières du Centre de Gestion se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan, le 01/09/2025

Le Président du Centre de Gestion
des Pyrénées-Orientales,
Robert GARRABÉ